

ARRETE DAJI/2022/DS/N°065
Portant délégation de signature

à

Monsieur Laurent COMMEIRAS
Professeur des Universités
UFR Sciences

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L. 711-11 et L.712-2,
- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu** l'élection de Madame Laurence MOURET, Directrice de l'UFR Sciences, à compter du 18 septembre 2017,
- Vu** l'arrêté 2021/Signature/ n°011 du 1^{er} mars 2021 portant délégation de signature du Président d'Aix-Marseille Université à Madame Laurence MOURET,
- Vu** l'extrait de délibération du Conseil du Département de Chimie, en sa séance du 9 mars 2022, portant élection de Monsieur Laurent COMMEIRAS à la direction du département de Chimie de l'UFR Sciences.

Considérant l'élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Laurence MOURET, Doyenne de la Faculté des Sciences, Monsieur Laurent COMMEIRAS** reçoit délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution budgétaire du Centre Financier 9520AESC pour les programmes de financements suivants :

- PFI : EMCNE 52 F

ainsi que les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur ledit centre financier pour les programmes de financements cités ci-dessus.

Il atteste du service fait.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin soit à la cessation des fonctions du délégataire, soit à la désignation du successeur du délégant.

Article 3

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent n° DAJI/2021/DS/n°023 du 1^{er} mars 2021.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'UFR Sciences en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

Article 5

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20 juin 2022

Le délégué

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "Université d'Aix-Marseille" around the top and "AMU" at the bottom. The signature is a stylized, cursive representation of the name "Eric Berton".